LE
BACCHUS DE TROYES

PAR

E. LE BRUN-DALBANNE

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE
DE L'INSTITUT DES PROVINCES
DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
ETC.



TROYES

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DUFOUR-BOUQUOT
Rue Notre-Dame, 43 et 41

—

M D CCC LXVI



Schitz del. Lith Dufour-Bouquot

BUSTE ANTIQUE EN MARBRE
Découvert à Troyes en 1747.

LE

BACCHUS DE TROYES

L'archéologie est devenue de nos jours une des plus fermes assises de la science historique; aussi l'on peut dire qu'à mesure qu'elle a aperçu et décrit les monuments anciens, les monnaies, les médailles, les inscriptions, les vases, les ustensiles, l'histoire a été rectifiée et souvent complétée de la manière la plus heureuse. Son action devait être lente pour être sûre, parce que les principes de la véritable archéologie ne pouvaient que se dégager lentement des études des modernes. Charles Lenormant avait beau s'en plaindre, et, puisque suivant lui-même « l'histoire de l'art est la base de toute archéologie, » il fallait beaucoup de temps, de recherches et de travaux comparatifs, rien que pour élever un pareil frontispice.

Nous venons donc aujourd'hui, sous la sauvegarde de ces idées, étudier l'un des plus curieux et des plus anciens objets d'art trouvés à Troyes, qui, avec l'une des deux inscriptions romaines citées par Pierre Pithou, au livre III de ses *Adversaria subseciva* (1), nous paraissent le mieux établir l'antiquité de notre ville. Nous voulons parler du

---

(1) Petri Pithoei *Adversariorum subsecivorum libri II,* p. 38 v°.

buste de Bacchus qui fut trouvé vers 1747, dans un jardin de la rue de la Corterie, qui était alors contigu à l'enclos des Jacobins (1), sur l'emplacement duquel est actuellement le palais de justice (2).

Voici comment Grosley, dans ses *Éphémérides* de l'année 1767, raconte cette découverte :

« Le sieur Royer, maître pâtissier, occupait alors dans la *Corterie* une des maisons qui bordent l'enclos de la nouvelle maison des Jacobins. Ayant gaîment passé hors de chez lui un jour de dimanche d'été, il revint au gîte dans la soirée. L'embarras où se trouvait sa tête ne lui permettant rien de mieux, il saisit une pioche, passa dans un petit jardin contigu à sa maison et se mit à le labourer en tous sens, dans les endroits qui en avaient le moins de besoin. En s'acharnant sur un de ces endroits, il tira de la terre le *Bacchus* dont il s'agit, le ramassa, et, l'ayant légèrement débarbouillé, il crut y voir le portrait d'un tailleur, fort camard, qui demeurait au centre de la rue du Bois, dont la Corterie est une continuité. Dans cette persuasion, après avoir roulé le *Bacchus* dans toute la longueur de la rue, il alla le jeter dans le porche du tailleur, en lui criant que c'était son portrait qu'il venait de trouver. Le tailleur, prenant cette attention pour une insulte, se saisit du *Bacchus* et le porta chez M. Rochette, doyen des procureurs, avec pouvoir de poursuivre le pâtissier en réparation d'honneur. Les parties furent, le lendemain, conciliées par M. Rochette et les dommages-intérêts payés par un passant, auquel le corps du délit fut abandonné d'un commun accord. »

Ce passant dont parle Grosley, et qu'il ne nomme pas, c'était lui-même; il avait compris, avec la pénétration de son coup d'œil, tout l'intérêt et le prix de cette découverte,

---

(1) Grosley, *Éphémér.* 1767.

(2) Corrard de Breban, *les Rues de Troyes,* p. 32.

et il avait naturellement pensé qu'il n'était pas besoin de tant de bruit, et que ce pauvre *Bacchus* figurerait beaucoup mieux dans son cabinet que sur les bancs du bailliage criminel. Il le conserva donc précieusement toute sa vie et le légua, en 1785, à M. Etienne Sourdat, fils de son meilleur ami, qui le donna de son vivant à M. de Noël de Bûchères, qui en est encore aujourd'hui possesseur.

Nous ne saurions rien ajouter à ces premiers détails, si ce n'est que ce buste est, pour nous, le plus bel exemplaire de la sculpture antique qui soit arrivé dans notre ville, et une preuve nouvelle de cette merveilleuse habileté des anciens à transformer un vulgaire morceau de marbre en une œuvre d'art exquise.

Ce buste est en marbre blanc, qui pourrait bien être pentélique; son grain est fin et très-serré, puisqu'un séjour prolongé dans la terre l'a seulement jauni sans l'altérer. Il mesure 19 centimètres de hauteur, sur 12 centimètres de largeur à sa base, et son épaisseur n'excède guère 6 centimètres. C'est donc avec un bloc de marbre aussi restreint que l'artiste a su donner, à Bacchus, la physionomie la plus expressive et la plus enjouée. Figure animée, front heureux, regard rempli de malice, bouche entr'ouverte et faite pour aller de la coupe au rire, barbe légèrement frisée, cheveux abondants, couronne de lierre entremêlée de corymbes, bandelettes retombantes, noblesse de maintien, tout dans ce joli buste indique l'absence de recherche et l'entrain d'un ciseau exercé ne s'attardant pas aux détails.

Aussi ne pouvons-nous pas comprendre comment le savant Montfaucon, dont nous ne connaissons, d'ailleurs, l'opinion que par Grosley (car nous l'avons vainement cherchée dans son *Antiquité expliquée*), a pu penser que ce buste était une de ces idoles dont les druides permettaient le culte aux Gaulois; qu'il devait être couronné du boisseau, accompagnement ordinaire de l'Osiris égyptien; que les espèces de cavernes qui simulent les yeux étaient, ordinaire-

ment, remplies par des prunelles de métal postiches, d'où il résultait que ce buste était un ouvrage égyptien, ou qu'il avait été travaillé dans les Gaules sur un modèle égyptien avant que le culte des dieux romains y fut établi (1).

Il faudrait, pour appuyer une semblable opinion, établir en premier lieu que ce buste remonte à l'époque des druides, et ensuite que la ville de Troyes, où il a été trouvé, existait antérieurement au règne d'Auguste.

Or, il résulte de documents incontestables que la ville de Troyes n'existait pas avant la conquête des Gaules, puisque Jules César ne l'a ni connue ni nommée, mais qu'elle a été certainement créée par Auguste, afin de détacher la peuplade des *Tricasses* de la puissante nation sénonaise qui lui causait quelque ombrage. C'est pourquoi elle a été une des quinze villes des Gaules décorée du nom d'*Augustobona*, ce que démontrent, non-seulement Pline et Ptolémée, qui ont constaté son existence; mais l'itinéraire d'Antonin (2), qui la nomme *Tricassis*, la célèbre Table théodosienne dite de *Peutinger*, qui l'appelle *Augustobona*, et surtout l'inscription romaine citée par Pithou, qui fait encore aujourd'hui partie du magnifique musée lapidaire de Lyon, et qui est ainsi conçue :

C · CATVL
DECIMI
TVTI. CATVLLIN
TRICASSIN · OM
HONORIB · AP
OS · FVNCT SAC
AD TEMPL ROM
AVGG · $\overline{\text{III}}$ PROV · G
T · R

(1) Grosley, *Éphémér.*, 1767, loc. cit.
(2) Édit. de Wesseling, p. 171.

A Caïus Catullinus Deciminus, fils de Tutius Catullinus, *né à Troyes*, qui, après avoir été honoré dans son pays de toutes les charges municipales, a exercé le sacerdoce du temple de Rome (1) et des Augustes (2). Les trois provinces de la Gaule (3) lui ont élevé ce monument.

INSCRIPTION RESTITUÉE (4).

Puis, est-ce que le plus simple examen de ce buste ne démontre pas clairement qu'il ne saurait appartenir à l'art égyptien, et encore moins à l'art primitif et barbare des Gaulois; mais que, créé par un ciseau des plus habiles, il

---

(1) Quoique Auguste sut fort bien qu'on décernait des temples même aux proconsuls, il n'en accepta dans aucune province, à moins que ce ne fût à la fois au nom de Rome et au sien. (Suéton., *Octav. August.* LXII.) C'étaient les provinces qui avaient commencé à élever des temples à Rome comme à une déesse, et Tacite nous apprend que Smyrne, qui était si fière de son origine, qu'elle faisait remonter, soit à Tantale, fils de Jupiter, soit à Thésée, avait la première élevé un temple à la ville de Rome, sous le consulat de Caton l'Ancien, lorsque le peuple romain avait sans doute fait de grandes choses, mais n'était pas parvenu an faîte de ses destinées. (Tacite, *Annal.* lib. IV, LVI.

(2) Ce pluriel doit s'entendre par l'empereur régnant, que la flatterie des peuples ne manquait jamais d'associer à l'apothéose d'Auguste.

(3) On rencontre très-souvent, dans les inscriptions trouvées en France, cette phrase en abrégé, soit pour indiquer qu'un personnage occupait une dignité dans les trois provinces de la Gaule, soit que ces provinces s'associassent entre elles pour rendre un honneur à un grand citoyen qui avait mérité leur reconnaissance. Cette indication de province a été un sujet de discussion pour les savants; mais l'histoire nous apprend que César fit lui-même la division des Gaules en trois vastes provinces : la Celtique, qui était centrale; l'Aquitanique, qui était placée au sud-ouest, et la Belgique, au nord-est. La division de la Celtique en trois Lyonnaises fut faite par l'empereur Constantin. L'abréviation de ces mots ; *tres provinciæ Galliarum* ou *Galliæ,* remonte donc à une époque antérieure à Constantin.

(4) Cette inscription, restituée en l'honneur de C. Catullinus Deciminus, nous apprend qu'il était originaire de Troyes, et qu'il était

remonte aux beaux siècles de l'empire, et que s'il a été trouvé à Troyes c'est qu'il y a été apporté de Rome, au plus tôt sous le règne d'Auguste?

Quant au boisseau de l'Osiris égyptien, je ne saurais lui assigner de place sur la tête de ce Bacchus. J'y trouve une couronne de lierre entourant la tête sans interruption; j'y vois les cheveux mêlés aux feuillages, mais je ne découvre nulle part de cassure ni de trace de ce prétendu boisseau. Le *modius* ou boisseau étant un symbole de richesse et de bienfaisance, les Grecs l'avaient emprunté à l'Osiris de l'Égypte, pour l'attribuer à leur Jupiter-Sérapis, et parfois aussi à la Fortune ou à Pluton. Mais les Romains, pas plus que les Grecs, ne le donnèrent jamais à Bacchus, parce que cet attribut n'eût été placé sur sa tête qu'au mépris de toutes les traditions. Disons en passant que la couronne de lierre était aussi ordinaire à Bacchus que celle de pampres ou de feuilles de vigne, attendu que le lierre lui avait été consacré

---

devenu un personnage important, puisqu'il avait mérité cet hommage de la part des trois provinces de la Gaule. Il est assez probable que cette pierre faisait partie d'un monument plus considérable.

Guillaume Paradin est le premier qui, dans son histoire de Lyon, imprimée en 1573, ait donné cette inscription; Gruter l'a ensuite reproduite dans son grand ouvrage, imprimé en 1601, et il l'a accompagnée du commencement d'une autre inscription qui se trouvait à côté de celle-ci, et qui était ainsi conçue :

IVNI
DOMITIO
VXORI
CATVLI
DECIMINI

Elle a malheureusement été perdue.

Quant à la première inscription, elle a longtemps servi de base à une croix de style gothique, sur la place Saint-Saturnin (aujourd'hui place Saint-Pierre), à Lyon. C'est là que M. Artand la fit prendre,

soit parce qu'il avait été caché jadis sous son feuillage, soit parce que, suivant Pline, Bacchus est le premier des dieux qui mit sur sa tête une couronne, qui était de lierre (1).

Enfin, les yeux sont aussi bien exprimés qu'ils peuvent l'être, et ne sont certainement pas disposés pour recevoir des prunelles de métal, qui auraient été fixées, je ne sais comment, et qui indiquent un art dégénéré, quand elles ne sont pas, comme dans la Minerve du Parthénon, un des éléments de la statuaire chryséléphantine. Si nous avions à insister, nous dirions, avec l'illustre auteur de la grammaire des arts et du dessin : « Les statues ont une manière de paraître intelligentes : c'est de paraître attentives. L'attention est la marque la plus frappante de l'esprit. Les yeux des marbres antiques présentent des cavités plus profondes

---

pour la placer sous les portiques du musée de Lyon, où elle est, en quelque sorte, devenue la pierre fondamentale de la riche collection épigraphique de la ville de Lyon.

Ce monument est en calcaire jurassique, provenant, vraisemblablement, de la carrière de Fay, commune située sur les bords du Rhône, dans le département de l'Ain. Il est en forme de cippe carré, malheureusement défiguré par les recoupes ; une partie des angles est taillée à pan

Sa hauteur est de 1m,66, sa largeur de 80 centimètres, son épaisseur de 67 centimètres.

Nous avons emprunté les détails qui précèdent à l'excellent ouvrage du docteur Comarmond, intitulé : *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon.*

Quant à la seconde inscription citée par Pithou et par Grosley, et qui commençait ainsi : D· M· ET·MEMORIÆ· AVRELI·DEMETRI· ADIVTORI·PROC·CIVITATIS SENONVM·TRICASSINORVM· MELDORVM·PARISIORVM· ET CIVITATIS ÆDVORVM. etc.

Aux dieux manes et à la mémoire d'Aurélien Démétrius, intendant des cités de Sens, Troyes, Meaux, Paris et des pays des Eduens, etc.

Elle n'a pu être retrouvée, et comme aucune inscription n'a jamais fait mention d'intendant des cités, il y a lieu de penser qu'elle était fausse. C'étaient des proconsuls ou des préteurs qui gouvernaient les provinces éloignées de Rome.

(1) Montfaucon, l'*Antiquité expliquée,* I, p. 233.

que ceux de la nature, et ils annoncent la concentration de la pensée ou l'âme absorbée dans un rêve (1). »

Maintenant que, si nous voulions assigner une époque quelconque à ce buste, nous serions fort embarrassé. Car s'il fallait admettre qu'il a été exécuté dans le temps de la ferveur des Romains pour le culte de Bacchus, il faudrait remonter à une très-haute époque, puisque nous savons par Suétone (2) que du temps d'Auguste tous les beaux esprits se moquaient agréablement des dieux de l'empire. Octave Auguste, lui-même, quoiqu'il fut grand pontife, y croyait si peu, qu'il ne craignait pas de les parodier; témoin ce petit souper qu'on surnomma celui des douze divinités, dans lequel Auguste, déguisé en Apollon, donna dans sa maison palatine à onze convives, transformés comme lui en dieux et en déesses, l'exemple de la plus affreuse licence, ce qui fit dire à un poëte du temps, qui oublia prudemment de se nommer :

Impia dum Phœbi Cesar mendacia ludit,
Dum nova Divorum cœnat adulteria;
Omnia se à terris tunc numina declinârunt,
Fugit et auratos Juppiter ipse toros.

Et Cicéron, lui-même, est-ce qu'il croyait à ces dieux de Rome lorsqu'il professait la croyance d'un seul dieu âme du monde, et le gouvernant avec mouvement et raison (3)?

Cependant la politique des Romains voulait qu'ils maintinssent le culte des dieux dans tout l'empire, et surtout qu'ils l'établissent dans les provinces éloignées de la métropole, en sorte qu'il est assez probable qu'un patricien de Rome, proconsul, préteur provincial ou prêtre du collége des pontifes, avait apporté ce Bacchus à Augustobona,

(1) Charles Blanc, *Gazette des Beaux-Arts,* t. XXI, p. 64.
(2) Suetonius, *Octav. August.* LXX.
(3) Cicer. *De Rep.* VI, VII, VIII.

c'est-à-dire à Troyes, pour lui faire élever un temple, ou tout au moins un autel. Ses dimensions restreintes, outre sa rare perfection, témoignent de son origine, et la distance avait forcé notre Romain à ne pas admettre dans ses bagages un dieu trop embarrassant.

Toutefois, puisqu'il venait de Rome, faudrait-il en conclure que ce Bacchus était parti d'un ciseau romain? Nous ne le croyons pas. En effet, les premières statues dressées à Rome avaient été d'argile, à l'imitation des statues étrusques, puis de marbre et d'airain, qu'on dorait quelquefois, afin de dissimuler sous une richesse apparente la faiblesse de l'exécution. Mais, dès qu'après les conquêtes de Mummius, de Pompée et de Lucullus, les Romains avaient pu voir les admirables statues grecques, chefs-d'œuvre de Phidias, de Myron, de Scopas, de Lysippe et de Praxitèle, ils avaient pris en dédain leurs propres artistes et fait venir de Grèce des sculpteurs pour les remplacer. Leur succès avait été immense, universel, si bien que dans certains quartiers de Rome le nombre des statues dépassait de beaucoup celui des habitants, et qu'au siècle d'Auguste on ne comptait pas dans la ville moins de 70,000 statues (1). Ce n'est pas que s'ils l'eussent voulu, les Romains, avec de pareils modèles, n'eussent pu réussir dans les arts; mais ils les délaissaient par fierté, et leur poëte national n'avait fait qu'exprimer leurs propres sentiments lorsqu'il avait dit:

Tu regere imperio populos, Romane memento;
Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem (2).

Ils pensaient que c'était bon pour des Grecs de promener le pinceau sur le bois, l'ivoire, les murs de leurs temples et de leurs portiques, ou de façonner l'argile, le marbre ou l'airain, mais que pour eux c'était une occupation indigne

---

(1) *Académ. des inscript.* XXVIII, p. 592.
(2) Virgil. *Æneid.* VI, v. 852, 853.

de leur grandeur, *sordidum studium* (1); n'avaient-ils pas à gouverner le monde et à soumettre, d'un bout de la terre à l'autre, ceux qui avaient l'audace de leur résister (2)? Les artistes, d'ailleurs, étaient leurs affranchis ou leurs esclaves, qu'avaient-ils besoin de rivaliser avec eux; les rois ne font pas de l'art : ils commandent aux artistes, et ils les paient, et les Romains étaient un peuple de rois.

Il s'en suit donc de tout ce que nous venons de dire que ce charmant buste a dû être exécuté, à Rome, par un artiste grec. Et s'il nous était nécessaire de corroborer cette opinion, nous ajouterions que ce qui prouve indubitablement son origine c'est la vie qui y brille, la vie, cette flamme d'en haut que l'art grec a su fixer dans ses statues, en sorte que l'on peut dire avec M. Vitet que « toute œuvre d'où la vie est absente, quels que soient d'ailleurs sa structure, sa forme et ses traits, n'est grecque que de nom. »

Il n'y avait que les Grecs, en effet, ces poëtes et ces artistes dont la riante imagination eût gardé intact sous les Césars romains le culte de Bacchus, le dieu du vin et l'amant de la blonde déesse des blés. Cérès et Bacchus n'avaient pas cessé d'être pour eux le couple sacré par excellence. Car l'agriculture est incomplète lorsque Bacchus vient à lui manquer; et le carré de vigne a toujours été l'*angulus ridet* du domaine, sur lequel le laboureur jette plus souvent que sur un autre un regard d'espérance et de plaisir. Le repas est attristé quand le vin ne l'accompagne, et le progrès s'arrête dès que les hommes éprouvent du malaise; on ne court qu'aux heureux. Cérès c'est donc ce qui soutient et ce qui donne de la force, Bacchus c'est ce qui anime et ce qui donne de la gaîté; le bon sens marche avec les céréales, mais l'enthousiasme arrive avec le vin; Cérès et Bacchus c'est la vie complète, et c'est aussi la civilisation.

---

(1) Val. Max. VIII, XIV, 6.

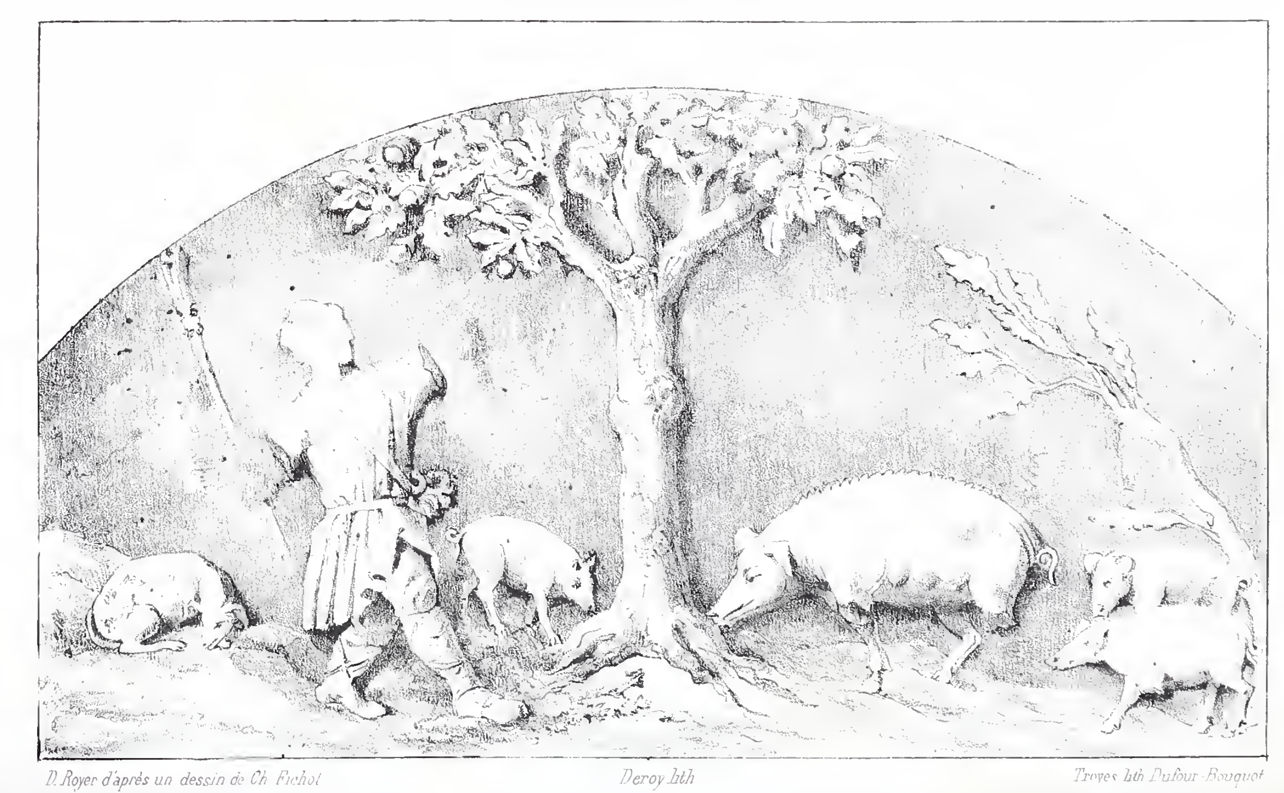
(2) Parcere subjectis et debellare superbos. (Virgil. *ib.*, v. 854.

Voilà pourquoi, chez les Grecs, Bacchus était regardé comme accompagnant toujours Cérès dans ses courses à travers le monde. C'était donc là un dieu très-bon à faire connaître aux Gaulois, afin de leur inspirer le goût de la vigne. Ils pouvaient ne rien comprendre à Jupiter et à Junon, à Apollon et à Minerve; mais la déesse des moissons, mais le dieu des vendanges, ils devaient être très-disposés à leur élever des temples et à honorer leurs autels.

Il nous semble qu'en voilà assez sur ce charmant petit Bacchus, qui valait bien d'être célébré comme il le mérite, et si nous ne demandons pas à relever ses autels, nous ne pouvions pas glisser sur un monument de l'histoire de notre ville, si intéressant, si exceptionnel et si parfait.

Troyes, le 21 octobre 1864.

Extrait des Mémoires de la Société Académique de l'Aube
Tome XXX, 1866.



D. Royer d'après un dessin de Ch. Fichot — Deroy lith — Troyes lith Dufour-Bouquot

ANCIENNE SCULPTURE DE LA RUE DES TOURNELLES, A TROYES

LE BAS-RELIEF

DE

L'ANCIEN HOTEL DES TOURNELLES

PAR

M. LE BRUN-DALBANNE

Président de la Société Académique de l'Aube
Associé correspondant de la Société des Antiquaires de France
Membre de l'Institut des Provinces, des Sociétés d'Emulation du Doubs
de la Loire-Inférieure, etc.

TROYES

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DUFOUR-BOUQUOT

Rue Notre-Dame, 43 et 41

1873



LE BAS-RELIEF

DE

L'ANCIEN HOTEL DES TOURNELLES

On voyait autrefois, rue du Grand-Cloître-Saint-Pierre, à Troyes, un bas-relief représentant un berger, abattant avec sa houlette les glands d'un chêne, que dévoraient avidement une laie et ses petits. Le chien du berger dormait derrière lui. Cette sculpture, taillée dans une pierre d'un seul morceau, ayant la forme d'un arc surbaissé, avait dû surmonter une porte. Elle était encastrée à hauteur d'appui dans le mur de clôture d'une vaste maison, qui s'appelait en 1471 l'hôtel des Tournelles, à cause de deux tourelles (1) qui l'ornaient sur la rue à laquelle elles avaient donné un nom. Cet hôtel était depuis longtemps canonial. Il avait été bâti sur une partie de l'emplacement du monastère dans lequel les chanoines vivaient en commun dès le VIe siècle, sous la conduite de leur évêque, qui était le premier des Frères de l'église de Saint-Pierre (2).

---

(1) Corrard de Breban. *Les Rues de Troyes*, p. 120.
(2) Courtalon. *Topographie du diocèse de Troyes*, t. II, p. 111.

Les chapitres, ou colléges de chanoines, dans ces temps éloignés, avaient des dortoirs, des réfectoires communs, des cloîtres bien fermés. Ils chantaient leurs matines à minuit et ne sortaient guère plus le jour que la nuit, car le cloître formait une dépendance immédiate de leur église. Plus tard, la rigueur de la règle s'étant relâchée, surtout après les dévastations des Normands, qui avaient dispersé et ruiné les chanoines de Saint-Pierre et les avaient obligé à travailler de leurs mains pour vivre : « Pour lors et après » ces grands incendies et ruines, » dit Des Guerrois, « que » firent à Troyes les Normans, le chapitre des cinq cha- » noines de Saint-Pierre n'estoit pas trop accommodé de » moyens, tellement que chacun d'eux estoit contrainct de » faire quelque trafic pour la sustentation de sa vie et, par » ce moyen, le chœur et le service divin n'estoit pas si bien » fréquenté comme il estoit convenable (1); Manassès, quarante-sixième évêque de Troyes, entreprit, par les conseils et avec l'aide de Saint-Adérald, son archidiacre, de rétablir l'ancienne communauté des chanoines « qui avait été, » comme il le disait lui-même, « faite, défaite, refaite et n'avait pas été » de durée (2). » Manassès réussit, car il était « libéral, au- » mosnier et avoit des rentes telles que pouvoit avoir un » homme nay de l'une des plus nobles maisons de Champa- » gne, des comtes d'Arcyes, seigneurs de Rameru, Pougy et » autres domaines (3). » Et il n'enrichit pas seulement ses chanoines, il fit encore « du bien à foison à son épouse et » église de Saint-Pierre (4). » Or ceci se passait en l'année 983, et la fin du XIe siècle n'était pas encore arrivée, que les chanoines se séparaient de nouveau, après avoir partagé les biens qu'ils tenaient de la munificence de Manassès, et distrait pour toujours leur manse de celle de l'évêque. Il faut

---

(1) Des Guerrois. *La Saincteté chrestienne*, p. 242 v°.

(2) Binet. *Sainte hiérarchie de l'Eglise*, p. 181.

(3) Des Guerrois. *Sainct. chrest.*, p. 243 r°.

(4) *Ibid.*, p. 243 v°.

bien croire, comme le disait leur bienfaiteur, lorsqu'il hésitait à restaurer leur communauté, qu'on « trouve des gens qui » sont sans reproche, quand ils font ce qu'ils veulent ; si tost » que vous leur voulez faire quelque chose contre leur vo- » lonté, tout est perdu, toute leur vertu s'évapore en passion, » et ils aimeraient mieux aller en purgatoire, vivant en li- » berté, que tout droit en Paradis, estant dans quelque con- » trainete (1). »

Toujours est-il qu'à partir du XIIe siècle la communauté des Frères de Saint-Pierre ne fut plus qu'un souvenir. L'ancien monastère fut transformé en habitations séparées, voisines les unes des autres, auxquelles une rue donnait accès et qu'on fermait aux extrémités à de certaines heures. Les chanoines vivaient là dans un quartier spécial, à l'abri de tout contact compromettant, et l'on n'y admettait que les personnes nécessaires à leur service. Toute contravention était poursuivie par le prévôt ou le promoteur, ainsi que nous en rencontrons plusieurs exemples dans les mémoires historiques de Grosley. Cet état de choses se perpétua longtemps, puisque nous voyons qu'en 1364, « le 19e jour de novembre, fut ordonné au cha- » pitre de Saint-Pierre de Troyes, qu'on diroit les matines à » minuit, comme autrefois on avoit accoustumé ; car elles » avoient été transférées à dire au matin ainsi qu'on fait » maintenant, ce qui est un tesmoignage tant de la piété des » chanoines, qui ne craignoient pas de se lever de nuict, que » de ce qu ils demeuroient dans un cloîstre fermé comme » l on voit celuy de Nostre-Dame de Paris : c'est pourquoy » encore pour le jourd'huy les rues où sont les maisons cano- » niales on les appelle le Cloîstre, mesme dans Saint-Pierre y » a un officier nommé le cloistrier, qui a charge d'appeller » les chanoines au chapitre ou à d'autres besoins (2). »

Mais revenons à notre bas-relief. Depuis quelle époque avait-il été placé dans le mur de l'hôtel des Tournelles?

---

(1) Binet. *Vie de Saint-Adérald*, p. 183.
(2) Des Guerrois. *Sainct. chrest.*. p. 378 r°.

Etait-ce en 1652, époque de la reconstruction de cette demeure canoniale, ainsi qu'il résulte de l'inscription répétée sur les bandeaux des lucarnes qui ornent le toit? Qui saurait le dire aujourdhui. Puis, quelle était sa provenance? Autre point d'interrogation, auquel il n'est pas plus facile de répondre, à moins que son explication ne suffise à écarter les incertitudes.

Ce qu'on peut dire en toute sûreté, c'est que notre bas-relief n'avait guère été respecté depuis son déplacement. et bien qu'il eût eu l'honneur de donner un nom assez étrange à la portion de la rue du Grand-Cloître-Saint-Pierre, qui s'étend de la rue des Tournelles au quai de Nervaux, les animaux qu'on y voyait sculptés avaient appelé sur lui les pierres et les outrages des nombreux enfants qui sillonnaient soir et matin le quartier, depuis que le successeur de Jean-Baptiste de la Salle y avait établi une école (1). La maison des Tournelles après avoir abrité, au sortir de la Révolution, une communauté religieuse, était devenue la propriété d'un respectable chanoine, qui était l'implacable ennemi de toutes les singularités et des gaillardises de la sculpture du moyen-âge. C'était un marteau à la main qu'il prétendait venger le passé des critiques et des satires que les artistes s'étaient permis contre les abus ou les vices de leur époque. Aussi ne fût-ce qu'en fronçant le sourcil, qu'il se décida à venir habiter une maison que ses titres lui disaient située rue du Grand-Cloître-Saint-Pierre, et que le public s'obstinait. malgré lui, à placer rue des Cochons. Lors donc, qu'en 1839, il fut obligé de reconstruire le mur qui soutenait le malencontreux bas-relief, il ne voulut pas manquer une si belle occasion de le faire à jamais disparaître.

Nous avions cependant, sur les indications de M. Corrard de Breban, espéré le retrouver à peu près dans son dernier état. Nous le fîmes rechercher dans le mur de 1839, afin

(1) L'école de Saint-Pierre fut ouverte en 1741. (Voir notre *Histoire des Ecoles chrétiennes à Troyes*, p. 21.)

d'en enrichir le musée. Malheureusement, nous n'avons plus trouvé que la pierre qui le portait. Elle était encore intacte et paraissait avoir été seulement retournée, mais lorsqu'elle fut entièrement dégagée, nous eûmes le chagrin de constater, qu'avant de la faire sceller dans la muraille, l'inexorable chanoine l'avait fait effacer à coups de marteau, en sorte qu il ne restait plus même une silhouette de l'ancienne sculpture.

Ce qui restera pourtant de ce curieux bas-relief, c'est le joli dessin que nous publions et qui est dû au crayon si exact et si fin de M. Charles Fichot. Exécuté vers 1838, en face du bas-relief lui-même, nous avons eu la bonne fortune de le recueillir de la collection de M. Fortin, complété par l'inscription suivante qui est de sa propre main : « Copie d'une sculp-
» ture qui se trouve sur une pierre antique à Troyes, dans la
» rue des Cochons, cloître Saint-Pierre, au coin de la petite
» rue Saint-Loup (1). »

Après ce préambule qui nous a paru nécessaire, arrivons à notre bas-relief, que ses malheurs rendent peut-être aussi intéressant que son interprétation, encore qu'elle soit depuis longtemps en possession d'exercer la sagacité des savants.

M. Paillot de Montabert s'en était beaucoup occupé et il s'autorisait de la rudesse du travail et des détails du costume de l'unique personnage qu'on y voyait, pour le faire remonter

---

(1) Outre le dessin de M. Fichot, il existe encore trois dessins du bas-relief de la maison des Tournelles : le premier, exécuté en 1823, par M. Eugène Lami, mort conseiller à la Cour d'appel de Paris ; le second, par M. Arnaud, l'auteur du *Voyage archéologique dans l'ancien diocèse de Troyes*; il a été publié dans le tome X des *Mémoires de la Société Académique de l'Aube;* enfin, le troisième, exécuté par M. Pourvoyeur, vers 1760, fait partie d'un recueil d'estampes, cartes et plans, intitulé : *Antiquités et pièces relatives à l'histoire de Champagne, recueillies par Michel Tremet, prêtre et chanoine du Trésor de l'église de Troyes en* 1764. — Ce Recueil, en trois volumes in-folio, après avoir passé dans la collection de M. Patris-Dubreuil, appartient aujourd'hui à M. l'abbé Coffinet, membre de la Société Académique de l'Aube.

Le dessin de M. Pourvoyeur est le plus exact des trois; on y voit très-distinctement la cuiller de la houlette dont nous aurons à parler.

à l'époque gallo-romaine. Il croyait découvrir dans cette scène champêtre un des mythes du culte de Cérès, à laquelle le cochon était particulièrement consacré. Il pensait au prieuré de Saint-Quentin, il l'imaginait construit sur les ruines d'un temple de Cérès, dont notre bas-relief aurait fait partie. Toutefois, se défiant de son jugement, il dessina le bas-relief, pour avoir l'opinion de Visconti. L'illustre savant l'examina sans doute sommairement, il compléta ou refit dans sa pensée le dessin qu'il avait sous les yeux, et répondit à Paillot de Montabert que son explication était bonne, qu'incontestablement cette scène avait trait au culte de Cérès et qu'elle décélait un ciseau celtique (1). Puis, n'avait-on pas trouvé, engagées dans la maçonnerie qui soutenait le bas-relief, deux têtes antiques représentant Jupiter et Cérès, avec les attributs distinctifs de leur divinité (2). Il n'y avait donc plus d incertitude, on était en présence d'un véritable monument de l'art romain. Examinons donc quelle peut être la valeur de cette opinion.

Commençons par dégager notre bas-relief de l entourage de fantaisie qu'on lui avait donné Des deux têtes de Jupiter et de Cérès, l'une existe encore et n'a jamais ressemblé au dieu de l'Olympe. C'est une sculpture médiocre, sans caractère, datant vraisemblablement du xve siècle et représentant soit un apôtre, soit même le Christ. Les injures du temps et les lapidations des enfants l'ont tellement altérée, qu'à peine peut-on déterminer son iconologie. Seulement nous pouvons conclure du Jupiter à la Cérès et attribuer sans crainte cette seconde tête à quelque sainte locale dont la statue n'avait pas été plus respectée que lui.

Quant au prieuré de Saint-Quentin, il avait été fondé vers la fin du viie siècle. Il abritait une communauté de religieuses auxquelles saint Frobert, l'illustre fondateur et premier abbé de Montier-la-Celle, avait donné une règle (3), et rien dans

---

(1) *Mém. de la Soc. Académ. de l'Aube,* tom. X, p. 202.

(2) *Ibid.*

(3) Camuzat. *Vita Sancti Frodoberti, Promptuarium antiq. Tricass. diœcesis,* p. 7 et suiv.

nos annales ne laisse supposer qu'un temple de Cérès eût été remplacé par une église en l'honneur de saint Quentin, lorsque surtout l'on songe que saint Potentien et saint Sérotin avaient été envoyés par Savinien, l apôtre du pays Sénonais, dès le IIe ou le IIIe siècle, afin de prêcher l évangile dans la ville de Troyes, qui était encore païenne (1). La première église construite par eux, si l'on peut l'appeler ainsi, fut un petit oratoire qu ils dédièrent au Sauveur, et qui était situé sur l emplacement de la chapelle du Sacré-Cœur, à la cathédrale (2). Cérès, et ses fêtes étranges, n'aurait certainement pas conservé un temple à si peu de distance de l'église du Sauveur, et cela durant quatre ou cinq siècles depuis la fondation de ce sanctuaire.

Puisque notre bas-relief n'était ni entouré de têtes antiques, ni un dernier vestige d'un temple de Cérès qu'aucun historien ne signale avoir jamais existé à Troyes, voyons donc s'il est lui même antique; aussi bien nous aurions peut-être dû commencer par là.

Je remarque d'abord qu'il est habilement composé et sculpté avec beaucoup de précision et de justesse, en sorte que sa perfection doit le faire remonter à une très-haute époque, si elle ne le rapproche singulièrement de la nôtre. L'arbre qui se dresse au milieu du bas-relief est bien dessiné; c'est un chêne, son tronc est noueux, ses branches sont exactement disposées; il y a de la vérité dans son feuillage; et si les glands sont quelque peu développés et plus gros que nature, c'est parce que l'artiste a voulu qu'on ne pût pas se méprendre sur l'essence de l'arbre. Puis les animaux sont attentivement étudiés; ils ont le caractère et la tournure qui leur appartiennent : le chien est fidèlement retracé, il est au repos, il dort, et cela dans la pose habituelle au sommeil du chien. L'attitude du personnage est excellente; son action est clairement exprimée : il veut abattre des glands pour ses pourceaux.

---

(1) Defer. *Vie des Saints du diocèse de Troyes,* p. 9.
(2) *Ibid.*

Quant à son costume, je n'y rencontre rien qui rappelle celui des Romains. M. Paillot de Montabert le croyait vêtu du *sagum* (1); or, le *sagum* était un manteau de laine grossière, ou plutôt une pièce d'étoffe carrée ou tout au moins rectangulaire qui, détachée du corps, pouvait être étendue comme un drap. Pour s'en servir, les Romains la pliaient en deux et l'attachaient sur l'épaule au moyen d'une fibule ou broche (2). Mais le *sagum* n'avait pas de manches, il tombait sur la poitrine et sur le dos. C'était surtout un vêtement militaire qui jamais n'était serré autour de la taille au moyen d'une ceinture.

Est-ce donc là le vêtement de notre personnage? Je ne lui vois qu'une blouse ou *cotte* en usage chez les paysans, plus longue ou plus courte, avec des manches plus étroites ou plus larges, suivant que c'était une cotte ou un *rochet*. Ainsi, on trouve dans les peintures de la voûte de l'église abbatiale de Saint-Savin, en Poitou, des personnages revêtus de la cotte descendant aux genoux, avec ceinture à la taille, recouverte par les plis de l'étoffe, comme dans notre bas-relief. C'était le costume des paysans au milieu du XVe siècle, il était peu coûteux et ne gênait aucun de leurs mouvements, lorsqu'ils se livraient aux travaux des champs (3). Les jambes sont couvertes par des chausses qui étaient le vêtement des jambes et des pieds au moyen-âge. Quelquefois elles étaient assez longues, comme dans notre bas-relief, pour ne former qu'un avec les braies, on les nommait alors *braies à pied* ou *braies chaussées*; elles étaient maintenues non pas seulement par des jarretières, mais par des lanières qui, partant de la cheville, s'enroulaient autour de la jambe pour venir s'attacher au-dessous du genou (4). Les gens du peuple et les paysans avaient conservé ces anciennes chausses, qui leur étaient venues des populations de la Gaule. Les manus-

(1) *Mém. de la Soc. Académ. de l'Aube*, tom. X, p. 201.
(2) Rich. *Antiq. rom.*, p. 548.
(3) Viollet-Leduc. *Dict. du Mobilier*, t. III, p. 284, et t. IV, p. 312.
(4) *Ibid*, t. III, p. 151.

crits du moyen-âge sont remplis de miniatures qui représentent les gens de la campagne dans cet accoutrement.

Enfin, il est un détail plus significatif encore, c'est que notre personnage tient à la main pour abattre les glands de l'arbre, non pas comme l'avait dessiné Paillot de Montabert, pour son ami Visconti, un *pedum* ou houlette antique (1), qui était un bâton recourbé, dont se servaient les bergers afin d'attraper ou de saisir par la patte les chevreaux et les moutons récalcitrants, mais une véritable houlette moderne avec sa cuiller de fer, permettant de lancer des mottes de terre aux brebis lorsqu'elles s'écartent du troupeau. Or, la houlette à cuiller de fer ne date que du XVe siècle (2), ce qui précise l'époque de notre bas-relief et détermine sûrement le temps auquel il appartient.

Nous nous en doutions bien à la finesse d'observation que ce travail dénote; car, dans les siècles antérieurs, les artistes dédaignaient de s'astreindre aux détails, et il leur suffisait de l'absolu de quelques types pour exprimer leur pensée, l'individualité pour eux s'effaçant toujours devant l'espèce.

Puisqu'il n'est pas antique, arrivons actuellement à l'explication de notre bas-relief [illegible], sans nous égarer dans des recherches lointaines, disons que ceux qui croyaient y voir l'enfant prodigue dans une des phases de son histoire, étaient plus près de la vérité que les savants qui voyaient en lui un des prêtres de Cérès; car c'est bien un pâtre au milieu de son immonde troupeau, que nous avons sous les yeux.

Toutefois, est-ce bien ainsi que le Moyen-âge s'est plu à représenter la scène de l'Enfant prodigue, amené par la détresse à la dure condition d'un gardeur de pourceaux? L'enfant prodigue a dissipé toute sa fortune. Comment? Il suffit d'un mot à l'Ecriture pour l'exprimer, *vivendo luxuriose* (3). Et ce mot, pour ceux qui imitent l'enfant prodigue, est tou-

---

(1) *Mém. de la Soc. Académ. de l'Aube,* t X. (Voir la planche, p. 201.)
(2) Viollet-Leduc. *Dict. du Mobilier,* t. II, p. 483.
(3) Luc, XV, 13.

jours profondément vrai. La famine ravage le pays et ferme tous les cœurs à la pitié. Loin que l'on songe à l'aumône envers les inconnus, les services domestiques même sont au rabais. Aussi, quand le prodigue sollicite l'humanité d'un riche propriétaire, on lui propose de vendre sa liberté et d'accepter l'emploi de porcher, s'il veut obtenir quelque subsistance. Il n'y a pas à balancer, et pourtant cette abjection même ne le sauve pas du besoin. Exténué de faim, accablé de remords, c'est la débilité qui l'affaisse autant que le souvenir du passé comparé à l'horreur du présent. Près de lui paissent, insouciants, ses pourceaux dont il envie la paisible curée (1). C'est ainsi que les artistes du moyen-âge ont constamment représenté cette scène dont ils tenaient à faire ressortir, en traits saillants, la haute moralité.

Ainsi, dans l'admirable verrière de la cathédrale de Bourges, on voit l'Enfant prodigue à demi-nu, et seulement enveloppé de quelques haillons, assis à terre, appuyé sur son bâton, et la tête dans la main, en proie aux plus amères réflexions (2).

Dans le même sujet, à la cathédrale de Sens, le prodigue est debout, vêtu d'un pauvre hoqueton; il s'appuie également sur un bâton; et la tête inclinée, il regarde paître ses pourceaux, visiblement livré à de tristes pensées (3).

A Chartres, d'après le manuscrit descriptif des anciennes verrières de la cathédrale, le verrier avait peint l'enfant prodigue agenouillé près de ses pourceaux (4). Si donc il avait dépassé le but, il n'en était pas moins resté fidèle à la tradition et à l'Ecriture; puisque dans cette scène l'enfant prodigue est au désespoir, que le repentir commence à s'élever dans son âme, qu'il se souvient qu'il a un père, et que sous le toit qui a abrité son enfance il y a des mercenaires dont le sort a de quoi lui faire envie. Il ira implorer de ce père délaissé

(1) Luc, XV, 14, 15 et 16.
(2) Cahier et Martin. *Monogr. de Bourges*, pl. IV.
(3) *Ibid.*, Etude XI.
(4) *Ibid.* Texte, p. 180.

par lui, le pain qu'il ne refuse pas au dernier de ses serviteurs (1).

Or, nous le demandons, qu'y a-t-il de commun entre la scène de l'enfant prodigue, que nous venons d'esquisser, et notre bas-relief? Ici, c'est un berger chaudement vêtu, dont les jambes sont soigneusement défendues contre les intempéries; sa gibecière est bien garnie, on le voit à la tension de la courroie qui la soutient. Il lève sa houlette et abat, en se jouant, les glands qui doivent engraisser ses pourceaux. C'est sa fonction, il en connaît l'importance ; il sait la remplir, et dans son attitude on ne voit ni pensées douloureuses, ni regrets, ni repentir. C'est donc un pâtre avec son troupeau, ce n'est pas l'enfant prodigue.

Serait-ce par hasard une scène de symbolisme chrétien : l'homme se défendant contre les passions basses et sensuelles exprimées par les pourceaux, comme on peut le voir dans un des chapiteaux de Vézelay; ou bien est-ce l'homme en butte aux esprits de l'abîme, quelquefois figurés par les pourceaux ou par les sauterelles de l'Apocalypse, ces grandes enchanteresses qui perdent les âmes (2)? Nous aurions regret de demander à d'aussi hautes pensées l'explication de notre bas-relief. N'oublions pas, d'ailleurs, que nous sommes au xv[e] siècle, et que l'art, d'hiératique qu'il était aux siècles antérieurs, était devenu plus accessible et qu'il parlait alors le langage de tous.

Peut-être est-on allé chercher bien loin une solution qu'on avait sous la main. Car si le bas-relief provenait du prieuré de Saint-Quentin, il ne surmontait sans doute pas une porte conduisant à l'église? Il fallait vivre au prieuré de Saint-Quentin ; il s'y trouvait non-seulement des jardins, mais aussi des étables. Et si le bas-relief venait d'un monastère des Antonins ? Qu'y aurait-il d'étonnant qu'il eût indiqué leurs priviléges spéciaux et la principale source de leurs revenus?

Est-ce que la rue Saint-Abraham, à Troyes, ne possédait

---

(1) Luc, XV, 17, 20.
(2) Auber. *Hist. du Symbolisme,* t. III, p. 336.

pas dès le commencement du XIVe siècle un monastère des Antonins (1)? Est-ce que ce monastère, connu sous le nom de commanderie ou de préceptorerie de Saint-Antoine, n'avait pas été détruit en 1590 par le comte de Saint-Pol, gouverneur de Troyes, pour la construction du Fort-Chevreuse (2)? Or, c'était le privilége spécial de l'ordre des Antonins, confirmé par diverses bulles des papes de 1329, 1350, 1353 et 1398, ainsi que nous l'a appris notre savant collègue, M. l'abbé Coffinet, de laisser paître dans la campagne, et errer librement dans les villes, des pourceaux, pourvu qu'ils portassent au cou la *sonnette de Monseigneur Sainct-Antoine* (3). Or, à ce compte, ils devaient être nombreux; et, lorsqu'ils rentraient, il leur fallait des étables. Je soupçonne donc notre bas-relief d'avoir tout simplement surmonté une entrée conduisant à ces étables. Quand elles eurent été détruites, personne ne se soucia plus du pauvre bas-relief, la mal-chance commença à s'attacher à lui; et s'il fut recueilli, ce fut pour être mis à la porte.

Au surplus, les déplacements, joints à l'esprit aiguisé des savants, ont souvent grandi les monuments anciens, et les lointaines perspectives leur ont toujours été favorables. On est si heureux de poser des problèmes, lorsqu'on a commencé par imaginer les réponses.

Peut-être que notre explication trop simple ne contentera personne. Toutefois, nous nous estimerons heureux si notre tentative en provoque de plus satisfaisantes. Le champ reste ouvert; car on n'aura jamais fini de débarrasser l'histoire du passé, des broussailles qui l'obscurcissent et le rendent méconnaissable!

Troyes, le 17 Janvier 1873,

Fête de Saint-Antoine.

---

(1) COURTALON. *Topog. histor. de Troyes*, t. III, p. 70.

(2) *Ibid.*, p. 67.

(3) COFFINET. *Recherch. sur les attributs de saint Antoine.* (*Mém. de la Soc. Académ. de l'Aube*, tom. XXVIII, p. 155.

Extrait de l'Annuaire de l'Aube. — 1873.



